



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon - Newsletter juin 2016

Dernières nouvelles de la défense du Bassin d'Arcachon et son bassin versant et de l'environnement en général

PARC NATUREL MARIN

Les commissions d'élaboration du Plan de Gestion travaillent: le plan de gestion devra être finalisé en juillet 2017 pour une mise en application en suivant.

Depuis un an, le bureau s'est réuni tous les trimestres et le conseil de gestion 2 fois par an. Des avis ont été rendus, par exemple celui contre le projet d'extension de la porcherie de St Symphorien, mais un autre pour le réensablement des plages du Bassin, ce qui n'est pas anodin pour le maintien de l'écosystème.

Isabelle Auby, scientifique de l'Ifremer, travaille sur le suivi des herbiers de zostères depuis de nombreuses années. Elle vient de nous envoyer des images de l'estran du Nord Bassin. Hélas, ces images montrent la complète disparition des herbiers.

Station Estey tort - Fin de l'été 2007



Station Estey tort - Fin de l'été 2015



DRAGAGES PORTUAIRES

Madame le Sous-Préfet d'Arcachon diligente une enquête sur le dragage du port d'Arès, fait dans des conditions qui ne permettaient pas de préserver les eaux du Bassin.

Nous avons écrit au SIBA pour demander quelles méthodes de dragage et d'évacuation des sédiments vaseux ont été choisis pour le port de Taussat Fontainevieille.

Mme la Directrice nous a répondu que "elle nous remercie d'avoir pris le temps de nous faire ce message et de contribuer ainsi à améliorer la qualité des travaux de dragage." Sans commentaire. Nous reposerons la question jusqu'à ce que nous ayons une vraie réponse car les vases de ce port contiennent encore un antifouling interdit depuis 30 ans! Il n'est pas question que le TBT soit remis en suspension dans les eaux du Bassin.

NOUVELLES JURIDIQUES

LOI pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » dite **Loi Biodiversité** (suite - et ce n'est pas fini)

« *La biodiversité nous concerne au premier chef, car la biodiversité c'est nous, nous et tout ce qui vit sur terre.* » (Hubert Reeves).

Notre newsletter du mois de mars abordait un projet de loi qui, malgré son titre ambitieux, peine à aboutir. Les débats parlementaires n'en finissent pas (depuis deux ans) ; son adoption définitive était pourtant prévue avant l'été 2016.

Rappel des idées fortes du projet :

- Reconnaître la biodiversité comme une dynamique globale, incluant et interagissant avec la vie humaine, pour mieux l'intégrer dans les processus de décision et d'action ;
- Créer l'Agence française pour la biodiversité, qui regroupera des structures existantes, afin d'améliorer la connaissance, la recherche et les formations, de fournir aux acteurs locaux les données et l'expertise dont ils ont besoin, et de soutenir financièrement des projets de restauration des milieux.

Pour en savoir plus, cliquez [ICI](#)

POLLUTION LUMINEUSE

On parle de **pollution lumineuse** lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Mis à part en rase campagne, la nuit noire devient très rare.

La pollution lumineuse est une forme de pollution assez peu évoquée car à priori peu néfaste pour la santé lorsqu'on la compare aux pollutions plus classiques, pourtant celle-ci n'est pas sans conséquences sur le vivant et peut être facilement réduite.

Qui n'a pas déjà constaté, en regardant le Bassin la nuit, que les lumières du littoral forment un cordon presque continu - conséquence de l'urbanisation ?

Qui n'a pas déjà eu du mal à voir le Bassin depuis la jetée d'Andernos ou la promenade du Mauret violemment éclairées ?

Qui n'a pas déjà été gêné, en voulant admirer le spectacle d'une nuit étoilée, par le halo que forment les innombrables sources de lumières artificielles environnantes (éclairage des villes et des villages, des bâtiments publics, des tours urbaines et des monuments, les enseignes lumineuses, l'éclairage des parcs, des rues, des routes et des zones commerciales ou industrielles, des ponts, des viaducs, des giratoires, des aéroports, l'illumination des façades...) ?

Pour en savoir plus sur ses conséquences et ce qu'il faut faire, cliquez [ICI](#)

OPERATION COURS D'EAU PROPRES

Cette année encore, nous avons participé au nettoyage des ruisseaux . Merci à MH Ricquier pour le rapport sur ces travaux, lequel sera transmis à nos élus. Vous pouvez consulter ce rapport très riche et complet en cliquant [ICI](#).
Et à tous ceux qui ont participé, la nature vous dit MERCI!



Et après l'effort, le réconfort en bonne compagnie

POLLUTIONS PAR LES NITRATES

Le Préfet de Gironde, après bien des atermoiements, vient de refuser l'extension de la porcherie Le Lay de St Symphorien et le plan d'épandage de lisiers. Rappelons que cette porcherie élève l'équivalent de 6700 porcs et qu'elle demandait de porter ce nombre à près de 12000. Le plan d'épandage prévoyait d'épandre dans des champs proches de ruisseaux du bassin versant de la Leyre.

L'opposition était à son maximum chez les représentants des ostréiculteurs et des associations de la nature car le Bassin subit déjà de façon récurrente des arrivées massives d'algues vertes (*monostroma obscurum*) comme en Bretagne.

URBANISME

Le Teich, projet de camping Huttoopia

La Coordination Environnement (CEBA) a déposé un recours gracieux contre le permis d'aménager. Devant le refus de la municipalité, elle s'apprête à déposer un recours devant le Tribunal Administratif. Notre association attaquera l'autorisation de défrichement (18 Ha!) donné par l'Etat.

PLU d'Andernos

Le PLU d'Andernos vient d'être arrêté par le Conseil Municipal. Cette version va partir vers les services de la Préfecture qui vont en vérifier la légalité et voir s'il est en accord avec les préconisations actuelles et les schémas opposables. Les associations de protection de la nature ont trois mois pour l'étudier et donner leur avis. Ensuite il sera possiblement modifié puis soumis à l'enquête publique. En attendant vous pouvez le consulter, en particulier la carte de zonage et le règlement correspondant en cliquant sur ce lien [ICI](#)

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos remarques, avis, doléances...

STAGIAIRES

Votre association est très sollicitée par les étudiants des universités de Bordeaux et cette année, nous avons encore répondu favorablement aux demandes.

Deux stagiaires en biologie, tutorées par Franck Jouandouet ont fait des relevés (oiseaux, mammifères, insectes, plantes) sur deux zones humides, le Communal à Andernos et la lagune de Mouchon à Lanton.

Deux stagiaires en LEA communication, tutorées par Catherine Pascal, ont travaillé en partenariat avec des écoles sur le thème "LA PERCEPTION DE L'ÉCOCITOYENNETÉ ET DES GESTES ÉCOCITOYENS CHEZ LES JEUNES PUBLICS ET COMMENT LES AMÉLIORER ?"

Le résultat de ces travaux nous a été présenté. Nul doute qu'il présente un intérêt majeur pour la sensibilisation des jeunes.

Merci à tous et toutes pour leur implication et bravo à leurs dévoués tuteurs.



NOUVELLES DE L'ASSOCIATION


Votre association n'est pas en vacances. Elle travaille sur ses dossiers et prépare activement les rendez-vous de la rentrée. Vous pouvez toujours nous contacter à l'adresse Ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com

Le samedi 27 août, accueil à partir de **9H30** à la salle de la **RPA à Andernos** pour l'Assemblée Générale ordinaire 2016. Après les obligations statutaires, nous partagerons le verre de l'amitié.

Le samedi 3 septembre toute la journée, nous serons au **forum** des associations à la plaine des sports à Andernos.

Le **samedi 24 septembre**, venez nous voir au village **Alternatiba** sur la plage du Bétay à Andernos.

Nous nous retrouverons le **vendredi 7 octobre** à 20H30 pour la prochaine **réunion mensuelle**.



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon
45 Bd de la Plage 33510 Andernos les Bains * Tel 0556261802
Ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com
<http://www.ecocitoyensdubassinarcachon.org>

**BULLETIN
D'ADHESION
2016**

Mes coordonnées

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Téléphone..... Email.....

La cotisation de 12 euros ouvre droit à la participation active (votes) à l'assemblée générale de l'association et à l'avantage fiscal prévu à l'article 200 du CGI pour les particuliers et à l'article 238 bis pour les entreprises. Nous acceptons les dons de tout montant par chèque à l'ordre d'Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon. Un reçu fiscal réglementaire vous sera adressé.

Je deviens membre

Actif je verse la somme de 12 euros en espèces par chèque
 Bienfaiteur.....je verse la somme deeuros par chèque

Date.....Signature

Retrouvez nous sur notre site:

<http://www.ecocitoyensdubassinarcachon.org>

Ou sur notre groupe Facebook:

<https://www.facebook.com/groups/Ecocitoyens.bassinarcachon/>